



Enquête publique Commune d'Icogne

Modification du plan des itinéraires de pistes pour VTT

Conformément à la loi cantonale sur les itinéraires de mobilité de loisirs du 14 septembre 2011, la commune d'Icogne soumet à l'enquête publique le projet de modification du plan des itinéraires de pistes pour VTT. Aucune mesure constructive au sens de l'art. 7 du règlement sur les itinéraires de mobilité de loisirs du 21 décembre 2011 n'est prévue.

Les oppositions et réserves de droit à l'encontre de cette demande doivent être présentées par écrit, en trois exemplaires, et dûment motivées dans les trente jours dès la présente publication au bureau de l'Administration communale d'Icogne, où il peut être pris connaissance des plans déposés, les jours ouvrables, de 14 h à 16 h 30.

Icogne, le 27 novembre 2020

L'Administration communale

